

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/10/2017 N°2017/08

L'an deux mille dix-sept, le 31 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2017.

Présents : MMES DE BIASI Andrée, FAMIN Isabelle, ROUILHET Marie-Claude,

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARSAC Alain, MERCI Bernard, MARIUZZO Bernard, PEYRIERES David

Procurations : MME GEWISS Mathilde à M. BERGIA Jean-Marc,

MME PENNEROUX Béatrice à M. BEAUVILLE Jacques

Absents : MM. LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, LIVIGNI Gérard (excusé), NOVAU Frédéric

MMES DESROUSSEAUX Anne (excusée), GRANIER Dominique (excusée), UNFER Thomas (excusé)

Secrétaire de séance : ROUILHET Marie-Claude

N°2017/45 Adhésion à un groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la création, la modernisation et l'aménagement de voirie ou d'espace public et de réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo

Considérant que le Muretain Agglo et les différentes communes membres réalisent des travaux de voirie sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la création, la modernisation et l'aménagement de voirie ou d'espace public et de réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché.

Le Muretain Agglo assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

JM BERGIA : nous effectuons une reprise du réseau pluvial sur le chemin du port avec la création d'un nouveau chemin piétonnier. Initialement, le Muretain Agglo devait être maître d'ouvrage sur l'ensemble de ces travaux. Toutefois, étant donné que l'on constate un déficit sur l'enveloppe dédiée à la voirie au Muretain Agglo et que nous avons de plus atteint le plafond des dépenses subventionnables, il est plus intéressant de reprendre une partie de ces travaux sous notre maîtrise d'ouvrage (eaux pluviales et assainissement collectif). Cela permettra de mandater la dépense sur notre budget assainissement, sur lequel nous sommes excédentaires. Les travaux démarrent le 6 novembre donc il faut que d'ici là on puisse passer la commande en notre nom propre donc avoir adhéré au marché du Muretain Agglo.

D PEYRIERES : ce type de groupement est intéressant pour nous car cela nous permet d'économiser en temps de travail administratif (procédure de consultation).

JM BERGIA : en ce qui concerne notre enveloppe voirie, nous avons demandé à M. RIEUNAU d'avoir le montant du capital restant sur l'enveloppe voirie avant d'engager toute nouvelle opération. De plus,

nous allons désormais raisonner hors subvention car nous avons appris que la perception des subventions était maintenant échelonnée sur plusieurs années. Ainsi, sur des opérations lancées l'année n, les subventions seront perçues sur n, n+1, n+2 et n+3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la création, la modernisation et l'aménagement de voirie ou d'espace public et de réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo pour la couverture des besoins propres de ses membres, annexée à la présente délibération, et de son avenant n°2 portant adhésion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention,
- **ACCEPTE** que le Muretain Agglo soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

N°2017/46 Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo

Considérant que le Muretain Agglo et les différentes communes membres réalisent des travaux de voirie sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie sur le territoire du groupement de commandes du Muretain Agglo tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché.

Le Muretain Agglo assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

J BEAUVILLE : quelle est la durée du marché ?

JM BERGIA demande à la DGS de se renseigner. NDLR* : jusqu'en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie sur le territoire du groupement de commandes du Muretain pour la couverture des besoins propres de ses membres, annexée à la présente délibération, et de son avenant n°3 portant adhésion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention,
- **ACCEPTE** que le Muretain Agglo soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

QUESTIONS DIVERSES

Café citoyen :

JM BERGIA : je vous ai adressé un mail pour vous faire part de formations auxquelles vous êtes conviés pour la mise en place de cafés citoyens. Je souhaiterais que vous soyez tous associés à cette création. Il y a un organisme, « La nouvelle Arcadie », implanté à Albi, qui est venu vers moi il y a déjà 3 ans et cette année, nous avons prévu de leur commander un accompagnement et une formation pour l'implantation d'un café citoyen à SAUBENS (projet inscrit au BP 2017). Un nouveau projet dont je souhaiterais qu'il voit le jour au printemps 2018. Il y aura une formation les vendredis du mois de décembre.

A DE BIASI : combien coûte la formation à la commune ?

JM BERGIA : 1200 € environ. Je propose cette formation aux élus et aux membres du conseil des sages.

B MARIUZZO : j'ai toujours pensé qu'il serait intéressant d'utiliser la future maison des aînés pour ce genre d'activités.

JM BERGIA : tout à fait.

Entretien fossés bassins d'orage :

J BEAUVILLE : où en est-on de cet entretien, pour 2017 ?

JM BERGIA : à notre demande, la SARL de JOTTES nous a adressé un devis que nous avons ensuite envoyé pour avis aux membres de l'entente. Pins-Justaret et Roquettes ont validé le devis ; nous attendons l'accord de Villate.

Fin de l'état d'urgence :

JM BERGIA : cela implique la réouverture du parking Mairie.

Formation aux gestes qui sauvent :

MC ROUILHET : cette formation est organisée par les pompiers à Saubens, le 18/11. Il ne faut pas être plus de 20. On a invité par mail ce jour les Présidents d'associations et les élus peuvent également y participer dans la limite des places disponibles (inscription préalable nécessaire).

Octobre rose :

JM BERGIA : l'évènement a rencontré un gros succès. Il y avait 256 inscrits aux activités au matin et le nombre de participants dans la journée a dépassé les 300. Je souhaite que l'on adresse un mail de remerciement à l'ensemble des bénévoles, associations et sponsors ayant participé.

Maison de santé :

A MARSAC : où en est-on ?

JM BERGIA : les médecins nous ont déposé un CUB auquel on a dû répondre par la négative puisque le terrain n'est pas desservi par l'électricité. Mais nous avons eu Mme Pinchard en ligne, le secrétariat et moi-même, et nous lui avons expliqué que cette réponse ne prévalait pas d'un refus de permis, bien au contraire. Il s'agissait d'indiquer si oui ou non le terrain était à l'instant t desservi par les différents réseaux. Or il n'est actuellement pas desservi en électricité. Toutefois, nous avons sollicité un devis auprès du SDEHG afin de budgétiser ces travaux et les réaliser au plus vite.

A MARSAC : je comprends mais c'est ennuyeux en termes de symbole.

JM BERGIA : la difficulté sur ce projet est que jusqu'à peu ils n'étaient pas arrêtés sur le terrain. C'est pour cela qu'on n'a pas pu anticiper d'éventuelles dépenses électriques. Mais je les reçois ce soir et je vais les rassurer quant à la réalisation des travaux nécessaires à leur projet.

FIN DE SEANCE : 18h55

*NDLR = Note de La Rédaction